

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE SAINT-GEORGES**

Département du CANTAL

**SÉANCE du 29 décembre 2023  
N° 68 / 2023**

Conseillers en exercice : 15 L'an deux mil vingt-trois, le vingt-neuf décembre, à vingt heures quarante-cinq,  
Présents : 13 le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en  
Pouvoir(s) : 2 séance ordinaire au nombre prescrit par la loi, à la mairie de Saint-Georges, sous  
Absent(s) excusé(s) : 2 la présidence de Monsieur Jean-Jacques MONLOUBOU.

Votants : 15  
**Présents :** M. Jean-Jacques MONLOUBOU, Maire. Mme Béatrice ANTONY, M. Paul CHALVET, Mme Martine BERTRAND, M. Jean-Paul BERTHET, adjoints. Mme Bernadette ALBARET, M. Alain ANDRIEUX, Mme Bernadette ANTONY, Mme Isabelle AVEIN-DECHAMBRE, Mme Christine BACHELLERIE-NINYEM FOKO, M. Guillaume CASTEL, M. Daniel MALLET et M. Matthieu VILLENEUVE, conseillers municipaux.

**Absents excusés :** Mme Angélique GERBERT et M. Romain MALLET, conseillers municipaux.

**Pouvoir :** Angélique GERBERT donne pouvoir à Jean-Paul BERTHET.

Romain MALLET donne pouvoir à Jean-Jacques MONLOUBOU.

**Secrétaire de séance :** Bernadette ANTONY.

Le Maire certifie qu'un extrait de la présente délibération a été publié le 30 décembre 2023 et que la convocation avait été faite le 22 décembre 2023

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le 30 décembre 2023

Tout recours contentieux à l'encontre de la présente délibération doit être déposé, dans un délai de deux mois à compter de sa date de réception en Préfecture, auprès du Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand.

**OBJET : DÉCISION MODIFICATIVE AS n° 1/2023 \_ BUDGET ANNEXE EAU ET ASSAINISSEMENT**

Le Conseil Municipal approuve la décision modificative comme indiquée dans le tableau ci-après :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Baisse des crédits	Hausse des crédits	Baisse des crédits	Hausse des crédits
R 72 : Production immobilisée				1.500 €
<b>TOTAL R 72 : Production immobilisée</b>				<b>1.500 €</b>
D 022 : Dépenses imprévues	548 €			
<b>TOTAL D 022 : Dépenses imprévues</b>	<b>548 €</b>			
D 658 : Charges diverses de gestion courante		380 €		
<b>TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante</b>		<b>380 €</b>		
D 673 : Titres annulés sur exercices antérieurs		168 €		
<b>TOTAL D 67 : Charges exceptionnelles</b>		<b>168 €</b>		
D 023 : Virement à la section d'investissement		1.500 €		
<b>TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement</b>		<b>1.500 €</b>		
<b>TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>548 €</b>	<b>2.048 €</b>		<b>1.500 €</b>
R 021 : Virement de la section de fonctionnement				1.500 €
<b>Opérations financières</b>				
<b>TOTAL R 021 : Virement de la section de fonctionnement</b>				<b>1.500 €</b>
D 2315-000 : Installat., matériel. et outil. techniques		1.500 €		
<b>Opérations non individualisées</b>				
<b>TOTAL D 23 : Immobilisations en cours</b>		<b>1.500 €</b>		
<b>TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		<b>1.500 €</b>		<b>1.500 €</b>

Pour : 15 voix

Ainsi délibéré en séance les jours, mois et an susdits, et les membres présents ont signé au registre.  
Pour extrait conforme au registre

Le Maire,  
Jean-Jacques MONLOUBOU

